



L'essentiel & plus encore

Emploi et handicap : la FNEMSA en mode partenarial

avec la Fagerh et l'institut polytechnique UniLaSalle

Le 2 mars, au Salon international de l'agriculture, la FNEMSA (Fédération nationale des employeurs de la MSA) signe deux conventions de partenariat avec la Fagerh et l'institut polytechnique UniLaSalle pour promouvoir, au sein des MSA, le recrutement, la formation et l'emploi de personnes handicapées.

MSA : un engagement reconnu dans l'emploi des salariés handicapés

Le 25 octobre 2016, la FNEMSA (fédération nationale des employeurs de la MSA) et l'ensemble des 6 organisations syndicales nationales signent le 3ème accord de branche portant sur l'emploi des salariés handicapés dans les organismes MSA.

Celui-ci prévoit notamment, pour la période 2017-2020, de favoriser l'accompagnement des interlocuteurs locaux dans le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés et de développer le réseau des partenaires dédiés.

Les 39 organismes MSA, répondant ainsi à leur obligation d'emploi de 6 %, comptent près de 1 000 salariés handicapés, travaillant dans tous les secteurs d'activité. Particularités notables : 10 % de ces salariés handicapés sont âgés de plus de 60 ans. Et 50 % d'entre eux ont entre 50 et 60 ans. Conséquence directe : dans les 5 ans à venir, près de 500 salariés handicapés sont susceptibles de quitter la MSA.

Aussi, pour pouvoir anticiper ces départs et répondre aux besoins des MSA, la FNEMSA prévoit de développer des relations partenariales avec la Fagerh (Fédération nationale des centres d'orientation et de réadaptation) et l'institut polytechnique UniLaSalle Beauvais Rouen.

Enjeux des conventions de partenariat avec la Fagerh et l'institut polytechnique UniLaSalle

Dans le cadre de l'accompagnement des équipes de terrain MSA, la mise en œuvre de chacune des conventions, d'une durée respective de 4 ans, prévoit :

- de sensibiliser les réseaux respectifs sur ces partenariats : les objectifs visés par chacune des parties prenantes et les profils des salariés susceptibles d'être accueillis en contrat professionnel et en apprentissage,
- de former des tuteurs et définir un processus d'accueil/intégration et de suivi individualisé,
- de conduire des expérimentations locales pour permettre aux MSA d'accueillir des stagiaires des Centres de réadaptation professionnelle sur des métiers préalablement identifiés (assistants des secteurs sanitaires et sociaux, techniciens de la protection sociale ...),
- de recourir aux CRP (centres de réadaptation professionnelle) pour mieux orienter et accompagner des salariés handicapés ou en difficulté en raison d'un problème de santé invalidant,
- d'accueillir des ingénieurs agro handicapés, dans le cadre de leur formation, pour leur stage en apprentissage de fin d'année,
- de suivre et évaluer ce dispositif avec les participants concernés (Rh, managers, tuteurs, salariés en alternance, médecins SST, IRP),
- d'élaborer un référentiel de bonnes pratiques (charte),
- et de mesurer les avancées et les résultats de ces deux partenariats.

Présentation des signataires de la convention :

La Fagerh : www.fagerh.fr

La Fagerh, membre du Conseil National Consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) et du Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), fédère les établissements d'orientation et de reconversion professionnelle et leurs organismes gestionnaires. Spécificité de ces établissements : développer une approche globale et un accompagnement pluridisciplinaire personnalisé et des cursus de formation adaptés, et entretenir des relations étroites avec le monde professionnel.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service Presse –

www.msa.fr

Caroline **Tonini**

01.41.63.70.97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine **Vieuille**

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Chiffres clés :

- 169 établissements et services pour orienter et accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi répartis sur toute la France,
- 3 500 professionnels travaillant en équipes pluridisciplinaires (formateurs, équipes médicales, travailleurs sociaux, chargés des relations entreprises),
- plus de 13 500 bénéficiaires accueillis chaque année,
- plus de 200 formations qualifiantes de niveau 5 et 4 dispensées dans 14 secteurs d'activité (2 millions de journées de stage/an).

L'institut polytechnique UniLaSalle : www.unilasalle.fr

Créé en 1854, l'institut polytechnique UniLaSalle, localisé sur les deux campus de Beauvais et de Rouen, forme, chaque année, 2 500 étudiants (technicien supérieur en géologie, Ingénieur en agriculture, Ingénieur en alimentation et santé, Ingénieur en géologie et environnement ...). Les formations d'ingénieur sont labellisées par la CTI (Commission des titres d'ingénieur) et EUR-ACE (au niveau européen).

Spécificité de cet institut polytechnique : avoir internalisé un projet d'accompagnement personnalisé pour l'ensemble des étudiants, générant la création d'une mission handicap en 2011. Cette dynamique de responsabilité sociale s'inscrit dans un accord national cadre de la Conférence des grandes écoles avec l'AGEFIPH. Fin 2016, 90 étudiants handicapés se trouvaient ainsi en cours de formation (77 à Beauvais et 13 à Rouen).

Salon international de l'agriculture : Agenda journalistes

Rendez-vous, le 2 mars à 17h30, au **Salon international de l'agriculture**, sur le stand de la MSA, situé dans le **Pavillon 4 -Stand B 091-**, pour la signature officielle des deux conventions de partenariat avec la Fagerh et l'institut polytechnique Unilasalle.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service Presse –

www.msa.fr

Caroline **Tonini**

01.41.63.70.97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine **Vieuille**

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex
